



Le centre de tri des emballages ménagers

Les déchets d'emballages produits par les villes du territoire sont acheminés vers le centre de tri des emballages afin d'être triés et recyclés selon leur matière.

Comment fonctionne le centre de tri ?

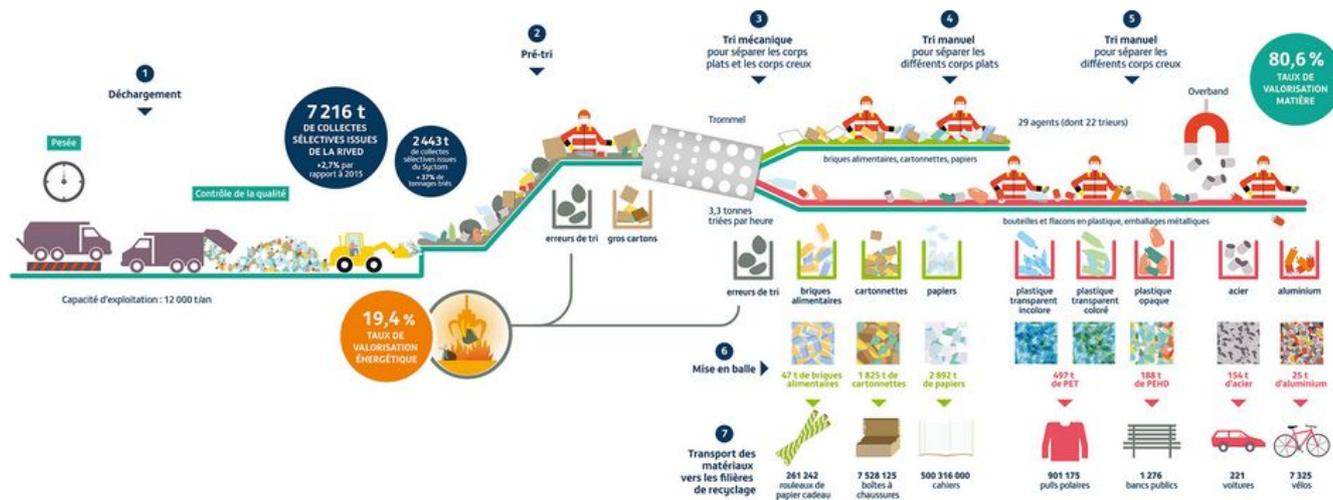
Les collectes sélectives des communes du territoire de la RIVED, les cartons et les papiers provenant des déchèteries intercommunales sont déversés par camions dans le hall de stockage.

Une pelleteuse mécanique les dépose sur le tapis d'alimentation de la chaîne de tri qui achemine les emballages vers la cabine de pré-tri. Lors de cette première étape, deux agents récupèrent les grands cartons ainsi que les gros refus (sacs d'ordures ménagères notamment).

En sortie de cabine, un trommel mécanique sépare les éléments fins (envoyés au refus), les corps creux (bouteilles, boîtes en métal...) et les corps plats (papiers, cartons...). Ces deux tapis de tri passent ensuite dans une cabine de tri, où neuf agents de tri vont séparer les différents matériaux recyclables, et écarter les refus. Un aimant se charge de capter les éléments en acier.

A l'issue de la cabine de tri, les matières suivantes ont été séparées : les bouteilles plastiques, les papiers, les cartons, les aciers et les aluminiums.

Ces matériaux sont compactés sous forme de balles homogènes, et vendues à des recycleurs choisis par la RIVED. Les refus sont envoyés à l'usine d'incinération de la RIVED pour valorisation énergétique.





CORBUSIER
94 310 ORLY

☎ 01 58 42 73 60

📧 CONTACTEZ-NOUS